



LE THILLAY

Date de convocation :
1^{er} octobre 2020

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2020

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 24
- ◆ Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Complexe Sportif Georges DELHALT (16 Chemin de Saint Denis à LE THILLAY en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER, Maire**, en application de l'article 1 du décret n° 2020-548 du 11 Mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Etaient présents :

Monsieur **ROMERO**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **JEANNY**, Madame **RODRIGUES**,
Monsieur **CHARPENTIER**, Monsieur **CHOCHOIS**, Madame **DOS RAMOS**,
Madame **CABRERA**, Adjoints au Maire,

Madame **LE MILLOUR**, Madame **AMBERT**, Madame **HAFED**, Madame **MATHURINA**,
Madame **DA CRUZ**, Conseillères Municipales déléguées,

Monsieur **ESNEE**, Monsieur **KOVAC**, Monsieur **KRAIEM**, Madame **JAKIC**,
Monsieur **DELHALT**, Monsieur **SAINTE BEUVE**, Madame **TOURBEZ**,
Monsieur **LUNAZZI**, Madame **TESSON**, Monsieur **PEIRE**, Madame **GALTIE**,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur **PAGNOU** a donné pouvoir à Monsieur **Le Maire**
Monsieur **INDIANA** a donné pouvoir à Madame **CABRERA**

Secrétaires de séance : Monsieur **JEANNY** et Monsieur **LUNAZZI**

FIXATION DES TARIFS DU CIMETIERE

RAPPORTEUR : Monsieur **Le Maire**

VU l'article L 2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux concessions dans les cimetières,

VU l'article L 2223-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux types de concession,

VU l'article L 2223-15 du code Général des Collectivités Territoriales relatif à la tarification des concessions,

VU l'article L 2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que les reste exhumés peuvent être entreposés dans un ossuaire ou incinérés,

VU le Code General des Collectivités Territoriens et notamment l'article L 2122-29,

CONSIDERANT l'intérêt de la commune pour les affaires funéraires,

CONSIDERANT la délibération n°50.12.2020 relative à l'approbation du nouveau règlement du cimetière,

CONSIDERANT la volonté de la commune de mettre à jour les tarifs du cimetière, des caves-urnes et du columbarium,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **FIXE** les nouveaux tarifs du cimetière comme suit :

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
CONCESSIONS		
Concessions de 15 ans	107 €	129 €
Concessions de 30 ans	214 €	237 €
Concessions de 50 ans	321 €	459 €
CAVES-URNES ET COLUMBARIUM		
15 ans	159 €	183 €
30 ans	265 €	289 €
50 ans	424 €	561 €
TAXES		
Inhumation	9 €	20 €
Exhumation	9 €	20 €
Jardin du souvenir		50 €
CAVEAU PROVISOIRE		
Du 1 ^{er} au 10 ^{ème} jour	3 €	5 €
A partir du 11 ^{ème} jour	4 €	8 €
VACATION DE POLICE	23 €	23 €

⇒ **AUTORISE** et de **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 23.12.2020
et a été publiée le 24.12.2020
Le Maire



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.